

SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS – télécommunications

INTITULE DE LA SERVITUDE - PT 3

Servitudes rattachées aux réseaux de télécommunications

REFERENCE DES TEXTES LEGISLATIFS QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER

Articles L. 45-1 et L. 48 du code des postes et communications électroniques.
Décret n°97-683 du 30 mai 1997

OUVRAGES CONCERNES

- ◆ Câble régional 4061 Les Mureaux-Mantes (posé en conduite et en pleine terre)
- ◆ Câble FOF 78831 Mantes-Les Mureaux (posé en conduite).

SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE

France Télécom URR-IDFO
Service SOVTEL
61 avenue Kellerman
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY